

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1^{ère}/I-14

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL
CREATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

I – RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE.

Dans le cadre de notre politique de résorption de l'emploi précaire, je suis amené à vous proposer, comme chaque année, la création d'emplois destinés à pérenniser les agents non titulaires, en poste depuis plusieurs années dans nos services.

Au titre de 2009, **7 adjoints administratifs 2ème classe** sont concernés par ce dispositif.

Je vous propose, en conséquence, la création des emplois correspondants étant précisé que l'incidence financière qui en résultera pour notre budget reste marginale, dans la mesure où ces personnels sont déjà rémunérés.

II – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS.

1°) Transformation d'un emploi d'assistant qualifié de conservation des bibliothèques en un emploi de bibliothécaire.

Un assistant qualifié de conservation des bibliothèques vient d'être déclaré lauréat du concours de bibliothécaire.

Compte tenu des missions exercées par cet agent au sein de la Médiathèque Départementale, je vous propose de transformer son emploi d'assistant qualifié de conservation des bibliothèques (catégorie B) en un emploi de bibliothécaire (catégorie A).

2°) Transformation d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe en un emploi de technicien supérieur.

Un adjoint administratif 2ème classe travaillant à la Direction de l'Informatique a été reçu au concours de technicien supérieur territorial, option informatique.

Afin de mettre en adéquation le grade de cet agent avec l'emploi occupé, je vous propose la transformation d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe (catégorie C) en un emploi de technicien supérieur territorial (catégorie B).

III – CREATIONS D'EMPLOIS.

L'ouverture, à la rentrée 2009, du 4ème collège de Montauban, nécessite la création des emplois de Techniciens Ouvriers et de Services nécessaires à son fonctionnement.

Je vous rappelle que je m'étais engagé, devant vous et devant les personnels TOS transférés par l'Etat, à ne pas redéployer les personnels déjà en place dans les collèges. C'est ce que nous avons fait pour le collège Vercingétorix à Montech, en créant les postes nécessaires à son fonctionnement, tout en sachant qu'ils ne seraient pas compensés par l'Etat.

De la même manière, je vous propose la création de 9 emplois d'adjoint technique 2ème classe des Etablissements d'Enseignement, pour le 4ème collège de Montauban.

Enfin, comme lors des Budgets Primitifs précédents, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à recruter des personnels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer des remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité dans les services, dans la limite des crédits inscrits.

Je vous précise que ces personnels non titulaires sont rémunérés sur la base de l'indice du 1er échelon de leur grade, ou du SMIC horaire.

Cette disposition s'appliquera, notamment, aux remplacements des personnels techniques des collèges.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

— Décide :

- la création de :

- 7 emplois d'adjoint administratif, tels que régis par le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006,
- 9 emplois d'adjoint technique des Etablissements d'Enseignement, tels que régis par le décret n°2007-913 du 15 mai 2007,

- la transformation :

- d'un emploi d'assistant qualifié de conservation de bibliothèque en un emploi de bibliothécaire, tel que régi par le décret n°91-845 du 2 septembre 1991,
- d'un emploi d'adjoint administratif en un emploi de technicien supérieur, tel que régi par le décret n°95-29 du 10 janvier 1995,
- le recrutement d'agents non titulaires pour assurer des remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité dans les services, notamment dans les collèges en ce qui concerne les personnels techniques.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,